


<b>Numéro</b>	<b>DL220331-JNC01</b>	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Finances locales - Divers	
<b>Objet</b>	Solidarité de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden avec le peuple ukrainien	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 7 avril 2022 à l'Illiade

L'an deux mil vingt-deux le sept avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

**Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

**Etaient excusés :**

- Madame Isabelle HERR ayant donné procuration à Monsieur Hervé FRUH
- Monsieur Yvon RICHARD ayant donné procuration à Monsieur André STEINHART
- Madame Stéphanie CLAUS
- Madame Sandra DIDELOT ayant donné procuration à Madame Marie-Josée FRUH
- Monsieur Emmanuel BACHMANN ayant donné procuration à Madame Martine CASTELLON
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT
- Monsieur Rémy BEAUJEU

---

Nombre de conseillers présents :	28
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation et affichage :	1 <sup>er</sup> avril 2022
Date de publication délibération :	12 avril 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	12 avril 2022

---

### **III. SOLIDARITÉ DE LA VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN**

La Fédération de Russie a envahi l'Ukraine le 24 février 2022, au mépris de toutes les règles du droit international, faisant des milliers de victimes et provoquant l'exode de trois millions de personnes à ce jour. Les besoins humanitaires sont considérables.

L'élan de solidarité mondial envers l'Ukraine est sans précédent, alors que les sanctions économiques et politiques envers la Fédération de Russie se durcissent et se multiplient et que celle-ci, après avoir été suspendue de son droit de représentation au sein du Comité des ministres et de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe le 25 février dernier, se retire de tous les organes du Conseil de l'Europe, y compris de la Cour européenne des droits de l'homme qui siège à Strasbourg.

La France a débloqué 100 millions d'euros pour financer des équipements humanitaires répondant aux besoins les plus urgents. Un pont aérien humanitaire est organisé via la Pologne pour les acheminer auprès des autorités en Ukraine ou vers les pays voisins qui accueillent des personnes déplacées. Les collectivités territoriales françaises et européennes témoignent depuis le début du conflit d'une profonde solidarité et d'un soutien fort à l'égard des populations victimes de ce conflit armé qui risque de s'inscrire dans la durée.

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden affirme son attachement à la paix, à la démocratie, au respect du droit international et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle affirme son soutien au peuple ukrainien et son engagement à prendre sa part à l'aide humanitaire et à l'accueil, en lien étroit avec l'État, des familles ukrainiennes réfugiées de guerre.

Les Illkirchois, les associations et les entreprises de notre ban communal ont, dès les premiers jours de ce conflit, fait preuve d'un formidable élan de générosité en s'associant à l'action engagée par la Ville et aux différentes initiatives mises en œuvre pour soutenir le peuple ukrainien.

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden maintiendra son soutien aux victimes du conflit, à la fois en mobilisant ses propres services et les forces vives de son territoire, mais aussi en attribuant des aides exceptionnelles d'urgence.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de contribuer à hauteur de 5 000 € au fonds d'action extérieur des collectivités territoriales (FACECO) géré par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères afin d'apporter une aide d'urgence aux victimes de la guerre en Ukraine.

<b>Numéro</b>	<b>DL220331-JNC01</b>	2/2
<b>Matière</b>	7.10 Finances locales - Divers	

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € au FACECO afin d'apporter une aide aux victimes de la guerre en Ukraine.**

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

**Pour : 33** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

**Pour extrait conforme**

**Le Maire**

**Thibaud PHILIPPS**

